



29 Avril 2014

Edito

Les élections municipales des 23 et 30 mars ont été marquées par le renouvellement d'une importante partie des élus du département, avec l'arrivée de nouveaux maires dans 80 communes, les 120 autres connaissant une réélection de leur premier magistrat.

Ces élections comptent parmi les rendez-vous électoraux auxquels les Français sont les plus attachés, le maire ou le conseiller municipal étant l'élu le plus accessible pour le citoyen, et celui qui s'occupe au quotidien de tout ce qui concerne l'organisation de la cité.

Les taux de participation dans le département, ont été, au premier tour de 73,03 % et au second tour, de 74,91 %, soit une participation plus élevée que la moyenne nationale.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires avait par ailleurs entraîné d'importantes évolutions dans l'organisation de ces élections municipales. L'une des principales nouveautés est l'élection des conseillers communautaires au suffrage direct dans les communes de plus de 1000 habitants.

Ces élections ont aussi été marquées par une légère progression du nombre de femmes élues maires et conseillères municipales, conséquence de l'obligation de respecter la parité dans la composition des listes dans les communes de 1000 habitants et plus.

Les électeurs seront de nouveau appelés à remplir leur devoir civique à l'occasion du prochain rendez-vous électoral qui aura lieu le dimanche 25 mai, avec les élections européennes. Les enjeux seront différents, mais tout aussi importants pour l'organisation de notre vie démocratique.

Patricia Willaert

Préfet
des Alpes-de-Haute-Provence



Actualités en images

Simulation d'une pandémie à la Délégation militaire départementale

Du 1er au 3 avril, la délégation militaire départementale (DMD) des Alpes-de-Haute-Provence a participé, en lien avec les DMD des Hautes-Alpes, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et l'état major interarmées de la Zone de défense sud basé à Marseille, à un exercice consistant à simuler le développement d'une pandémie mortelle dans la région. L'objectif était de déterminer la façon dont les services de l'Etat feraient face à cette situation de crise afin d'organiser les secours. Ce type d'exercice, qui mobilise des réservistes, a lieu deux fois par an. A cette occasion, des collégiens d'Oraison sont venus visiter le Centre opérationnel départemental (COD) mis en place à la délégation militaire départementale de Digne-les-Bains.



Forum emploi de Digne-les-Bains

Le jeudi 10 avril, le sous-préfet de Castellane Charbel ABOUD, représentant le préfet des Alpes-de-Haute-Provence Patricia WILLAERT, a participé au Forum Provence Contact Emploi organisé à Digne-les-Bains, en partenariat avec le conseil régional, le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, les chambres consulaires et les services de l'Etat (notamment Pôle Emploi et l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Le sous-préfet a visité de nombreux stands de ce forum qui regroupait 120 recruteurs publics ou privés, en compagnie du député-président du conseil général Gilbert SAUVAN.



Signature du plan départemental de contrôle routier

Le vendredi 11 avril, le préfet Patricia WILLAERT a signé avec Stéphane KELLENBERGER, procureur de la République, le plan départemental de contrôle routier 2014, en présence du colonel Christophe BROCHIER, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence et du commissaire divisionnaire Alain MILLER, directeur départemental de la sécurité publique. La mise en œuvre de ce plan a pour objectif d'optimiser l'efficacité des moyens de contrôle et de renforcer la coopération de tous les services concernés. Il est arrêté conjointement par le préfet et le procureur de la République, auxquels est associé le président du conseil général qui a la charge de la majeure partie du réseau routier du département.



Réception consacrée au patrimoine bâti et paysager des Alpes-de-Haute-Provence



Une réception était organisée vendredi 11 avril dans les salons de la préfecture afin d'officialiser la sortie du numéro de la revue Vieilles Maisons Françaises consacré au patrimoine des Alpes-de-Haute-Provence. Cette cérémonie était organisée en présence du député-président du conseil général Gilbert SAUVAN et des représentants de l'association Vieilles Maisons Françaises. Le préfet Patricia WILLAERT a rappelé l'investissement de l'Etat pour la préservation du patrimoine du département. De 2009 à 2013, 1 693 833 euros ont été consacrés à des travaux d'investissement sur des monuments historiques. L'Etat a également investi 340 641 euros en 2012 et 206 032 euros en 2013, ces aides rendant possibles la réalisation de travaux d'entretien des monuments inscrits ou classés pour un montant de 786 846 euros en 2012 et de 297 000 euros environ en 2013. Le prix « VMF Artisan des Alpes-de-Haute-Provence » a ensuite été remis à Philippe BERTONE, artisan gypier dont l'entreprise « Les Ateliers du Paysage » est installée à Bayons.

Dossier : Présentation des maires des Alpes-de-Haute-Provence

Après les élections municipales des 23 et 30 mars, découvrez la liste complète des maires des Alpes-de-Haute-Provence.



Liste des 200 maires du département des Alpes de Haute-Provence

Aiglun	M.	JUGY	Daniel	Le Brusquet	M.	REINAUDO	Gilbert
Allemagne-en-Provence	M.	ZERBONE	Jean-Luc	Le Caire	M.	MAGNAN	Jean-Michel
Allons	M.	IACOBBI	Christophe	Le Castellard-Mélan	M.	JULIEN	Jacques
Allos	Mme	CAIRE-CAÏS	Chantal	Le Castellet	M.	GARCIA	Henri
Angles	M.	BAC	Aimé	Le Chaffaut-Saint-Jurson	Mme	FERAUD	Maryline
Annot	M.	BALLESTER	Jean	Le Fugeret	M.	PESCE	André
Archail	M.	FERRARY	Maurice	Le Lauzet-Ubaye	Mme	PIGNATEL	Agnès
Aubenas-les-Alpes	Mme	MOYA	Brigitte	Le Vernet	M.	BALIQUE	François
Aubignosc	M.	AVINENS	René	Les Mées	M.	PAUL	Gérard
Authon	M.	RAHON	Alain	Les Omergues	M.	COSTE	Alain
Auzet	M.	ISOARD	Roger	Les Thuiles	M.	BULTEL	Jean-Pierre
Banon	M.	WAGNER	Philippe	Limans	M.	BOUTET	Arnaud
Barcelonnette	M.	MARTIN-CHARPENEL	Pierre	Lurs	M.	ANDRE	Patrick
Barles	M.	PAYAN	Claude	Majastres	M.	SEVENIER	Jean
Barras	M.	GRAVIERE	Rémy	Malijai	M.	CHATARD	Gilles
Barrême	M.	CHABAUD	Jean-Louis	Mallefougasse-Augès	M.	DEORSOLA	Jean-Paul
Bayons	M.	AURIAULT	Patrick	Mallemoisson	Mme	MARTIN	Emmanuelle
Beaujeu	Mme	BONNET	Brigitte	Mane	M.	DEPIEDS	Jacques
Beauvezer	Mme	SERRANO	Roselyne	Manosque	M.	JEANMET-PERALTA	Bernard
Bellaiffaire	Mme	PIZZABALLA	Sandrine	Marcoux	M.	REINAUDO	Patrick
Bevons	M.	COUELLE	Gérard	Méailles	Mme	PONS-BERTAINA	Viviane
Beynes	M.	FLORES	Sylvain	Melve	M.	BORCHI	Jean-Christian
Blieux	M.	BELISAIRE	Armand	Méolans-Revel	M.	MILLION-ROUSSEAU	Daniel
Bras-d'Asse	M.	ARNAUD	Jean	Meyronnes	M.	FERRON	Jean
Braux	M.	GRAC	Stéphane	Mézel	M.	SUZOR	Pierre
Brunet	M.	BERARD	Francis	Mirabeau	M.	CAREL	Serge
Castellane	M.	TERRIEN	Jean-Pierre	Mison	M.	GAY	Robert
Castellet-lès-Sausses	M.	CAMILLERI	Claude	Montagnac-Montpezat	M.	GRECO	François
Céreste	M.	BAUMEL	Gérard	Montclar	M.	REMUSAT	Jean-Claude
Champtercier	Mme	AILHAUD-BLANC	Régine	Montfort	M.	GENDRON	Yannick
Château-Arnoux-Saint-Auban	M.	MARTELLINI	Patrick	Montfuron	M.	FISCHER	Pierre
Châteaufort	M.	JAUBERT	Nicolas	Montjustin	M.	BOUFFIER	André
Châteauneuf-Miravail	M.	CHABAUD	Jean-Claude	Montlaux	M.	PEMEANT	Jean
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	M.	FLAMEN DASSIGNY	Michel	Montsalier	M.	MARTIN	Serge
Châteauredon	Mme	NEBES	Sandrine	Moriez	M.	COULLET	Alain
Chaudon-Norante	M.	IMBERT	Marcel	Moustiers-Sainte-Marie	Mme	BRUN	Patricia
Clamensane	M.	GACON	Bernard	Nibles	M.	LACHAMP	Jean-Jacques
Claret	M.	LOUCHE	Frédéric	Niozelles	M.	ROMAND	Paul
Clumanc	M.	VIALE	Thierry	Noyers-sur-Jabron	M.	HUGON	François
Colmars	Mme	SURLE-GIRIEUD	Magali	Ongles	Mme	BLANC	Maryse
Corbières	M.	CASTEL	Jean-Claude	Oppedette	M.	FAYET	Laurent
Cruis	M.	MOROSO	Félix	Oraison	M.	VITTENET	Michel
Curbans	Mme	ALLIX	Laurence	Peipin	M.	DAUPHIN	Frédéric
Curel	M.	BELLEMAIN	Thierry	Peyroules	M.	CLUJET	Frédéric
Dauphin	Mme	BERTIN	Michèle	Peyruis	M.	VIVOS	Patrick
Demandolx	M.	MANGIAPIA	Ludovic	Piégut	M.	MICHEL	Alain
Digne-les-Bains	Mme	GRANET-BRUNELLO	Patricia	Pierrerue	M.	DERUPTY	Didier
Draix	M.	BELTRANDO	Jean-Marie	Pierrevert	M.	MILLE	André
Enchastrayes	M.	OLIVERO	Albert	Pontis	M.	GAMBAUDO	Georges
Entrages	Mme	MAGAUD	Marie-José	Prads-Haute-Bléone	M.	BARTOLINI	Bernard
Entrepierres	M.	CARNEL	Dominique	Puimichel	M.	BONNAFOUX	Pierre
Entrevaux	M.	GUIBERT	Lucas	Puimoisson	M.	COSTE	Philippe
Entrevennes	M.	BLANC	Daniel	Quinson	M.	ESPITALIER	Jacques
Esparron-de-Verdon	M.	VEYS	Guy	Redortiers	M.	BURCHERI	Gérard
Estoublon	M.	LEJOSNE	Patrick	Reillanne	Mme	BAPTISTE	Christine
Faucon-de-Barcelonnette	M.	LONGERON	Michel	Revest-des-Brousses	Mme	REYNAUD	Brigitte
Faucon-du-Caire	M.	ZUNINO	Robert	Revest-du-Bion	M.	LE MOIGN	Raymond
Fontienne	M.	JAUFFRED	Guy	Revest-Saint-Martin	Mme	CURNIER	Nadine
Forcalquier	M.	CASTANER	Christophe	Riez	M.	BIANCHI	Christophe
Ganagobie	Mme	AURRIC	Bernadette	Rougou	M.	AUDIBERT	Jean-Marie
Gigors	M.	MAGAUD	Gérard	Roumoules	M.	MEGIS	Gilles
Gréoux-les-Bains	M.	AUDAN	Paul	Saint-André-les-Alpes	M.	PRATO	Serge
Hautes-Duyes	Mme	CASA	Chantal	Saint-Benoît	M.	LAUGIER	Maurice
Jausiers	M.	GILLY	Lucien	Saint-Étienne-les-Orgues	M.	BENFERHAT	Khaled
L' Escale	M.	FIAERT	Claude	Saint-Geniez	Mme	BARBERO	Lucienne
L' Hospitalet	M.	ISTRIA	Marcel	Saint-Jacques	Mme	CHAILLAN	Alix
La Bréole	M.	MASSE	Roger	Saint-Jeannet	Mme	PIERRISNARD	Jacqueline
La Brillanne	M.	BORGHINI	Jean-Charles	Saint-Julien-d'Asse	M.	AILLAUD	Jean-Pierre
La Condamine-Châtelard	M.	BERCHER	Francis	Saint-Julien-du-Verdon	M.	COLLOMP	Thierry
La Garde	M.	BELISAIRE	Henri	Saint-Jurs	Mme	URQUIZAR	Danielle
La Javie	M.	AUZET	Eric	Saint-Laurent-du-Verdon	M.	BONDIL	Jean-Albert
La Motte-du-Caire	M.	MASSOT	Patrick	Saint-Lions	Mme	ISNARD	Madeleine
La Mure-Argens	M.	DELSAUX	Alain	Saint-Maime	Mme	BOR	Mireille
La Palud-sur-Verdon	Mme	BIZOT-GASTALDI	Michèle	Saint-Martin-de-Brômes	M.	PETRIGNY	Jean-Christophe
La Robine-sur-Galabre	M.	ACCIAÏ	Bruno	Saint-Martin-les-Eaux	M.	DELRIEU	Stéphane
La Rochegiron	M.	PELLISSIER	Claude	Saint-Martin-lès-Seyne	M.	REBOUL	Childéric
La Rochette	M.	DROGOUL	Claude	Saint-Michel-l'Observatoire	M.	DEPOISSON	Pascal
Lambruisse	M.	MARTORANO	Robert	Saint-Paul-sur-Ubaye	M.	BEHETS	Jan
Larche	M.	NICOLAS	Yves	Saint-Pierre	M.	NOBILE	Patrick
Lardiers	M.	USSEGLIO	Robert	Saint-Pons	M.	NICOLAO	Michel

Saint-Vincent-les-Forts	M.	KLETTY	Guy
Saint-Vincent-sur-Jabron	M.	WATT	Michel
Sainte-Croix-à-Lauze	Mme	ALMERAS	Marie-Christine
Sainte-Croix-du-Verdon	M.	BOURJAC	Jean-Marie
Sainte-Tulle	M.	POISSONNIER	Bruno
Salignac	Mme	CHAIX	Chantal
Saumane	M.	PAUL	Fabrice
Sausses	M.	PARAVICINI	Daniel
Selonnet	M.	GRAMBERT	Michel
Senez	M.	DURAND	Gilles
Seyne	M.	HERMITTE	Francis
Sigonce	M.	CHIAPPELLA	Christian
Sigoyer	M.	HERNANDEZ	Michel
Simiane-la-Rotonde	M.	LAUDUN	Louis
Sisteron	M.	SPAGNOU	Daniel
Soleilhas	M.	CHAIX	Marcel
Sourribes	M.	HEYRIES	Patrick
Tartonne	M.	SERRA	François
Thèze	M.	DUBUISSON	Gérard
Thoard	M.	BAILLE	Denis

Thorame-Basse	M.	POUGNET	Boris
Thorame-Haute	M.	OTTO-BRUC	Thierry
Turriers	M.	SIGAUD	Jean-Yves
Ubraye	M.	ROUSTAN	Claude
Uvernet-Fours	M.	BOUVET	Patrick
Vachères	M.	CLAPIER	Alain
Val-de-Chalvagne	M.	GATTI	Christian
Valavoire	M.	DHAL	Daniel
Valbelle	M.	VADOT	Pierre-Yves
Valensole	M.	AURRIC	Gérard
Valernes	M.	EULOGE	Gérard
Vaumeilh	Mme	COLLOMBON	Elisabeth
Venterol	M.	SARLIN	José
Verdaches	M.	AUZET	Guy
Vergons	Mme	PRINCE	Michelle
Villars-Colmars	M.	GUIRAND	André
Villemus	M.	POURCIN	Pierre
Villeneuve	M.	ECHALON	Jacques
Volonne	Mme	COSSERAT	Sandrine
Volz	M.	DUBOIS	Jérôme

- Communes où un nouveau maire a été élu
- Communes où le maire a été reconduit



Une légère progression du nombre de femmes élues maires et conseillères municipales

Les nouvelles règles relatives à l'application de la parité dans les communes de plus de 1000 habitants font légèrement progresser la représentation des femmes dans les conseils municipaux.

Ainsi, le nombre de femmes maires a augmenté dans le département par rapport aux précédentes élections municipales.

On passe de 28 femmes maires en 2008 (dont deux maires de communes de plus de 1000 habitants, Malijai et Pierrevet) à 35 en 2014 (dont quatre dans des communes de plus de 1000 habitants : Digne-les-Bains, Mallemoisson, Reillanne et Volonne).

Avant les élections des 23 et 30 mars 2014, les 2341 conseillers municipaux des Alpes-de-Haute-Provence étaient à 33,8 % des femmes (791) et à 66,2 % des hommes (1550). Au lendemain des récentes élections, les femmes, avec 955 élues, représentent 38,4 % des 2484 conseillers municipaux, tandis que les hommes demeurent largement majoritaires avec 61,6 % (1529 conseillers municipaux). Dans le détail, les femmes représentent 34,6 % des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants et 48,2 % dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles existe une obligation de parité.

Pensez à vous rendre aux urnes le dimanche 25 mai pour les élections européennes



Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai. Tous les citoyens de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales peuvent voter.

Depuis 1979, les députés européens sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct. Les députés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre.

En France, la loi détermine 8 circonscriptions pour ces élections européennes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie de la circonscription Sud Est qui élit 13 parlementaires européens.

Le Parlement européen est l'institution représentant les peuples des États membres de l'Union européenne (UE). Ses compétences, au départ principalement consultatives, couvrent aujourd'hui trois champs :

- compétences législatives : il participe à l'adoption des actes juridiques aux côtés du Conseil des ministres.
- compétences budgétaires : il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union.
- compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE : le Parlement dispose de moyens de contrôle. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner. Le président de la Commission est élu par le Parlement et le choix des autres membres de la Commission est soumis à son approbation.

Bon à savoir

Le nouveau plan VIGIPIRATE est entré en application

Entré en application depuis le 20 février, le nouveau plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Ce plan rénové associe désormais tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre : l'État, les opérateurs, les collectivités et l'ensemble des citoyens. Il comporte de nombreuses mesures, réparties dans 12 domaines d'activités : la sécurité des systèmes d'information, les installations et matières dangereuses, les réseaux d'énergie, la santé, l'alimentation, les transports terrestres, aériens et maritimes, les ressortissants, les représentations et les intérêts français à l'étranger, etc.

L'application de ce plan, qui a pour but, entre autres, de prévenir la menace terroriste, s'étend à la fois :

- sur le territoire national, dans toutes ses dimensions (terrestre, aérienne et maritime), ainsi que dans le cyberspace ;
- à l'étranger (dans les pays où les ressortissants ou les intérêts français sont menacés) dans le respect de la souveraineté de chaque pays.

Le plan VIGIPIRATE poursuit trois objectifs :

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ;
- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de



La grande nouveauté de ce plan est le logo permettant d'identifier la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE. Il sera visible dans l'espace public partout où un appel à la vigilance s'impose et où des mesures de sécurité sont imposées temporairement

déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;

- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le nouveau plan VIGIPIRATE, son fonctionnement et ses mesures, rendez-vous sur www.risques.gouv.fr

Suivez la fabrication de votre permis de conduire sur internet



Un nouveau service permet aux usagers de consulter l'avancement de leur demande de production de permis de conduire, dès l'instruction complète par la préfecture jusqu'à la remise du permis de conduire.

Cette fonctionnalité est accessible via le site de l'ANTS : www.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire

Première étape : Renseigner le numéro de dossier.
Ce numéro correspond au numéro du permis de conduire

Deux cas de figure sont possibles :

- Votre numéro de permis est composé de 12 caractères : il convient alors de saisir les 12 chiffres successivement.
- Votre numéro de permis est composé de 13 à 19 caractères : il convient alors de saisir les premiers caractères de votre numéro + des espaces + les 4 derniers chiffres pour obtenir un total de 19 caractères, espaces confondus.

En précisant votre numéro de portable ou votre adresse mail, vous pourrez être informé de la disponibilité de votre permis de conduire.

Pour toute question relative à la disponibilité de votre permis de conduire après réussite à l'examen ou après le dépôt de votre demande en préfecture, un centre d'appels spécifique est mis en place par l'agence nationale des titres sécurisés pour vous informer sur l'état d'avancement de la production de votre permis de conduire.

Il est accessible par téléphone, du lundi au vendredi de 7h45 à 20 heures et le samedi de 8 heures à 17 heures au 0810 901 041 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Portrait d'un service

Une maison de l'Etat à la sous-préfecture de Castellane

Le 15 octobre dernier, deux techniciens de la direction départementale des territoires (DDT) jusque-là en poste à Saint-André-les-Alpes, ont rejoint la sous-préfecture de Castellane.



Pourquoi cette opération ?

Jusqu'en janvier 2006, date du transfert des routes au conseil général, une quinzaine d'agents de l'ex-direction départementale de l'équipement (DDE) étaient en poste à la subdivision de Saint-André-les-Alpes. Jusqu'en avril 2008, une dizaine d'agents (DDE + conseil général) occupaient encore le bâtiment. Au 1er avril 2010, les 5 agents de la jeune DDT encore en poste à Saint-André-les-Alpes étaient installés dans un bâtiment neuf loué à un bailleur privé. Au 1er juillet 2013, après deux départs en retraite, seuls deux techniciens et un agent chargé de l'entretien des locaux étaient encore en place. Il fallait trouver des bureaux plus adaptés à la taille de l'équipe et dont les charges de fonctionnement seraient plus acceptables. En effet, le coût des charges par agent à Saint-André-les-Alpes était en 2013, près de 8 fois supérieur à celui d'un agent en poste à Digne-les-Bains.

La sous-préfecture de Castellane, voisine d'environ 20 km de Saint-André-les-Alpes, offrait un espace suffisant : deux bureaux mis à disposition, une salle de réunion utilisable en partenariat, des sanitaires, la possibilité de stationner facilement à proximité du bâtiment. L'accord rapide de la préfecture, l'accord des agents concernés, l'avis favorable du comité technique local de la DDT, la validation du premier ministre par arrêté du 26 septembre, quelques travaux de rafraîchissement des murs et plafonds... En quelques mois l'opération était achevée et les agents étaient installés le 15 octobre 2013 dans leurs nouveaux bureaux.

Aujourd'hui, quel gain ?

● pour l'Etat, des points forts :

- le rapprochement de deux services créant une maison de l'Etat.
- un gain financier : le calcul de la répartition des charges entre préfecture et DDT établit pour cette dernière une dépense inférieure de près de 10 fois à celle de Saint-André-les-Alpes. Il convient, bien évidemment de prendre en compte les 5 000 € de travaux de menuiserie, peinture, électricité réalisés dans les bureaux remis à neuf de Castellane, mais cette dépense est déjà largement amortie.

● l'avis des personnels :

Pour Marc VACHEZ, technicien en chef, chargé de développement territorial (Annot/Castellane) : « Bien sûr, j'ai un peu plus de kilomètres à faire pour mes déplacements, Castellane étant moins central que Saint André dans mon aire de mission, bien sûr, l'espace de travail est plus étroit, mais les bureaux sont confortables, l'environnement immédiat est très agréable et, pour la première fois de ma carrière... je n'ai pas d'escalier à gravir pour rejoindre mon bureau ! ».

Pour Laurent ROUBEYRIE, technicien en chef, chargé du pôle urbanisme/fiscalité : « C'est vrai les bureaux de Saint-André étaient plus lumineux mais ici c'est très acceptable. Les points forts, pour moi qui demeure à Castellane, c'est que je fais moins de kilomètres et c'est surtout la possibilité de déjeuner en famille plusieurs fois dans la semaine ».



Les uns, les autres

Eric LAVIS, nouvel Inspecteur d'Académie

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes de Haute-Provence a accueilli lundi 10 février 2014 son nouvel inspecteur d'académie. Eric LAVIS (55 ans), qui succède à Léon FOLK, muté dans le département des Vosges.

Eric LAVIS a commencé sa carrière en 1982 comme agrégé de sciences naturelles, professeur en collège et lycée, d'abord au lycée français de Belgique à Bruxelles, puis en région parisienne (Cormeilles en Parisis, Enghien), et enfin au lycée international Stendhal de Grenoble. Il a été formateur en formation continue puis en formation initiale, les dernières années en qualité de professeur agrégé à l'IUFM de Grenoble.

Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) pendant 13 ans (de 1995 à 2008) dans l'académie de Grenoble - avec une extension de compétences pendant 5 ans dans l'académie de la Guyane - il a été membre de jurys de concours, vice-président du CAPES interne, et parallèlement a assumé des responsabilités diverses auprès de cinq recteurs successifs. Conseiller Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) pendant cinq ans, responsable académique « éducation au développement durable », il a été impliqué dans le pilotage d'un grand nombre de réformes du système éducatif (collège, lycée, travaux personnels encadrés, programmes personnalisés de réussite éducative...). Par ailleurs, en sa qualité de doyen des IPR pendant trois ans, la responsabilité académique des contrats d'objectifs lui avait été confiée.



De 2008 à 2012, il a exercé les missions de directeur de la pédagogie au sein du ministère de l'éducation de la Polynésie française. De retour en métropole, il avait été nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département du Rhône, dans l'académie de Lyon, où il a notamment assuré le pilotage des chantiers concernant l'adaptation scolaire et la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASH) et des élèves allophones nouvellement arrivés. Il accède aujourd'hui aux fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence.